

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 mai 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Marie-Claude Turcotte,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5903/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5904/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5905/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) - Modalités d'avis et modalités de formation;
9. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);
10. Adoption - Modification à la politique 5314 - Politique de surveillance des élèves;
11. Objectifs et principes de répartition des ressources;
12. Tarification au Service de la taxation scolaire;
- PAUSE
13. Résultat de l'analyse de faisabilité : Pour une école alternative au secondaire;
14. Plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école;
15. Nomination d'un représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) au comité de travail pour un éventuel complexe aquatique mis sur pied par la Ville de Saint-Jérôme;
16. Renouvellement de l'entente entre la Commission scolaire des Laurentides et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à la désignation commune d'un protecteur de l'élève;
17. Contrat avec le protecteur de l'élève;
18. Calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires 2019-2020;
19. Calendrier administratif 2019-2020;
20. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
21. Questions diverses;
22. Information du comité de parents;
23. Information de la vice-présidence;
24. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
25. Information de la direction générale;
26. Tour de table - partage d'information;
27. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

M^{me} Hélène Durocher - Projet d'école secondaire à Prévost.

PAROLE AUX ÉLÈVES

M^{me} Lysianne Dallaire et ses élèves de l'école Prévost.

M^{me} Karine St-Denis et ses élèves de 5^e année de l'école Dansereau-Saint-Martin.

M^{me} Danielle Leblanc, commissaire, demande le vote.

PLAN DE RÉPONSE POUR DES ÉTABLISSEMENTS SÉCURITAIRES (PRES) - MODALITÉS D'AVIS ET MODALITÉS DE FORMATION (R-5906/SRM)

CONSIDÉRANT le Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) élaboré par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les objectifs visés par une pratique de confinement barricadé, soit l'arrimage police-école, l'entraînement des membres de la direction de l'école, du personnel et des élèves ainsi l'identification des éléments à améliorer;

CONSIDÉRANT les outils disponibles qui visent à soutenir l'application du PRES;

CONSIDÉRANT les modalités d'avis proposées, par le PRES, aux personnes impliquées;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de mettre en place des conditions favorables aux pratiques de confinement barricadé;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

A) De modifier les modalités d'avis, soit :

- Que les élèves et les parents soient informés au préalable d'une plage horaire, exprimée en semaine, au cours de laquelle une pratique de confinement barricadé aura lieu dans l'école fréquentée par son (ses) enfant(s).
- Après entente avec le service de police concerné, que la direction de l'école et le conseil d'établissement, la direction de la commission scolaire et le responsable des mesures d'urgence de la commission scolaire soient informés de la date retenue.
- Que la date retenue ne soit pas diffusée.

B) De moduler la formation offerte aux écoles et aux centres en fonction du niveau de préparation de ces derniers.

Adopté

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES PRÉVUE À L'ARTICLE 21.0.3 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (LCOP)

Pour information

ADOPTION - MODIFICATION À LA POLITIQUE 5314 - POLITIQUE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES (R-5907/SRF)

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité qui répond aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de surveillance des élèves fixe les contributions financières exigées des parents;

CONSIDÉRANT l'objectif d'autofinancement des services offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires à la Politique pour assurer l'atteinte de l'objectif d'autofinancement des services offerts aux élèves comme mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle internes pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent, d'autoriser l'adoption de la Politique de surveillance des élèves, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-20*.

Adopté

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (R-5908/SRF)

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT la séance de travail du conseil des commissaires (STCC) du 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès du comité des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès du comité de parents le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des conseils d'établissement entre le 27 mars et le 16 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres consultatifs de financement en date du 5 avril 2019 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, d'adopter les objectifs et principes de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-21* et d'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières à apporter les corrections suite au dépôt des paramètres d'allocation des ressources du MEES.

Adopté

TARIFICATION AU SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE (R-5909/SRF)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit fixer la tarification liée au service de la taxation scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, d'établir la tarification suivante :

Les frais de recherche et d'information autres que le propriétaire (notaire, banque, agent d'immeubles, etc.)	20 \$ par matricule;
Les frais pour chèque sans provision	20 \$ par chèque;
Les frais d'avis recommandé (avis de signification)	5 \$ par avis;
Les frais pour demande de remboursement par les institutions financières ainsi que par les organismes municipaux	15 \$ par matricule.

Adopté

RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE FAISABILITÉ : POUR UNE ÉCOLE ALTERNATIVE AU SECONDAIRE (R-5910/DG)

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisation d'offrir au secondaire une suite au programme régionalisé primaire alternatif;

CONSIDÉRANT le résultat du travail effectué par la directrice de l'école alternative de la Fourmière comportant notamment la communication avec les membres du comité de parents à l'origine de la demande et l'analyse de faisabilité quant à la portée pédagogique du projet;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs retenues lors de l'élaboration du projet éducatif de l'école alternative de la Fourmière ont été acceptées par les membres du comité secondaire

CONSIDÉRANT les recommandations voulant qu'une organisation multiâges soit privilégiée, notamment des groupes multiniveaux au primaire et au secondaire;

CONSIDÉRANT QU'une organisation de taille « humaine » est souhaitée, que les écoles visitées contiennent peu d'élèves et qu'une école accueillant un maximum de deux groupes par niveau est priorisée;

CONSIDÉRANT QU'une cohabitation réelle des élèves de 5 à 17 ans permet de maximiser l'utilisation de l'espace et qu'un horaire maître adapté est anticipé pour répondre aux besoins de tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) ne possède aucun espace vacant ou disponible afin d'accueillir cette nouvelle offre de service;

CONSIDÉRANT les demandes effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin d'ajouter des espaces pour le primaire et pour le secondaire;

CONSIDÉRANT les besoins croissants en formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN, afin de répondre aux besoins des élèves de la formation générale des jeunes, ajoute des espaces temporaires au primaire (modulaires);

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation générale des adultes actuel ne répond pas aux besoins et nécessite déjà l'ajout d'espaces locatifs annuellement;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse de faisabilité effectuée en 2017-2018, qui nous amène à considérer une utilisation nouvelle des espaces;

CONSIDÉRANT le potentiel de transformation de l'Édifce Marchand, actuellement centre de formation générale des adultes, en école primaire-secondaire alternatif;

CONSIDÉRANT QUE la transformation de l'Édifce Marchand en école primaire-secondaire alternative représente une dépense estimée de 7,5 M \$;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe *Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien* pourrait être en partie utilisée pour une portion de la dépense (3,2 M \$);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un gymnase pourrait faire l'objet d'une demande au PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins d'espace en formation générale des adultes (FGA);

CONSIDÉRANT l'appel d'intérêt effectué au printemps 2018;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse du coût des espaces locatifs régionaux effectuée à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'ampleur des engagements financiers annuels requis par la CSRDN afin de mener à terme lesdits projets, particulièrement l'ampleur du financement requis pour l'ajout d'espaces locatifs afin de répondre aux besoins de la FGA;

CONSIDÉRANT le résultat des analyses effectuées conjointement par les directions d'établissement et les directions des Services des ressources matérielles et financières démontrant la faisabilité des différents projets;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire et du transport souhaite établir, dans les prochains mois, un plan directeur immobilier tenant compte de tous les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE ce plan directeur permettra une meilleure connaissance et une planification optimale d'utilisation de nos espaces actuels et des ajouts nécessaires afin de répondre adéquatement aux besoins de nos élèves et de la population;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de ce plan, un premier jalon pourrait être réalisé afin de se doter d'espaces temporaires répondant aux besoins actuels de l'organisation;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, d'autoriser la direction générale :

- A) À entamer des négociations de gré à gré avec un fournisseur potentiel, dans le respect des encadrements législatifs actuels, afin d'obtenir une réelle évaluation des coûts d'un bail à long terme pour des espaces locatifs visant à desservir la FGA.
- B) À inscrire dans les demandes d'ajout d'espaces en formation générale des adultes au PQI 2020-2030 afin d'appuyer une démarche de mesure transitoire de financement d'espaces locatifs pour cette clientèle.
- C) À surseoir à son engagement d'offrir un programme alternatif au secondaire pour septembre 2020, ce dernier s'inscrivant en suite à la libération des espaces de l'Édifice Marchand.

Adopté

PLAN DES EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE (R-5911/DG)

CONSIDÉRANT les besoins exprimés dans le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT les rencontres auprès de l'exécutif de l'Association des directeurs d'écoles des Laurentides, section Saint-Jérôme (ADEL) qui ont eu lieu ces derniers mois;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'ADEL qui a eu lieu le 20 mars dernier;

CONSIDÉRANT que le plan des effectifs déposé par la direction générale respecte les orientations convenues avec l'ADEL;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ADEL d'affecter des adjoints à demi temps afin de répondre aux besoins de tous les milieux plus équitablement;

CONSIDÉRANT que la direction générale reconnaît l'importance du travail des directions et des directions adjointes d'établissement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

- A) D'adopter le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour 2019-2020 comptant un total de 79,5 postes.
- B) De mandater la direction générale à procéder à l'affectation des cadres qui découle de ce plan des effectifs conformément au Règlement de délégation de pouvoirs.
- C) De faire rapport au conseil des commissaires.

Adopté

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) AU COMITÉ DE TRAVAIL POUR UN ÉVENTUEL COMPLEXE AQUATIQUE MIS SUR PIED PAR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (R-5912/DG)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a été sollicitée par la Ville de Saint-Jérôme afin de participer à un comité de travail portant sur un éventuel complexe aquatique;

CONSIDÉRANT les retombées positives qu'un tel complexe pourrait avoir sur une partie de notre clientèle;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de la CSRDN par cette résolution de s'affirmer comme partenaire de la Ville de Saint-Jérôme en participant au comité de travail portant sur un éventuel complexe aquatique;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent :

De désigner M. Alain Dionne, coordonnateur sportif du programme Sport-études de l'École polyvalente Saint-Jérôme, à titre de représentant de la CSRDN.

Adopté

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT À LA DÉSIGNATION COMMUNE D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (R-5913/SSGC)

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Laurentides et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à la désignation commune d'un protecteur de l'élève arrive à son échéance;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires désire maintenir ce partenariat pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique du conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de mandater la direction générale pour redéfinir les modalités d'une nouvelle entente à intervenir avec la Commission scolaire des Laurentides dans ce dossier et d'autoriser la présidence du conseil des commissaires et la direction générale à signer les documents contractuels donnant plein effet.

Adopté

CONTRAT AVEC LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (R-5914/SSGC)

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) à M. Claude Daoust, protecteur de l'élève, arrive à son échéance;

CONSIDÉRANT l'obligation de la CSRDN de s'assurer qu'un protecteur de l'élève soit en fonction en tout temps pertinent;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique du conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, de retenir les services de M. Claude Daoust pour agir comme protecteur de l'élève, et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 et d'autoriser la présidence du conseil des commissaires et la direction générale à signer les documents contractuels donnant plein effet à ce qui précède.

Adopté

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2019-2020 (R-5915/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter le calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires ainsi que des séances de travail du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020.

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Juillet 2019							Janvier 2020						
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14 STCC	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	31				26	27	28 101 ^e journée CE/CC	29	30	31	
Août 2019							Février 2020						
				1	2	3							1
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11 STCC	12	13	14	15
18	19	20 CE/CC	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
25	26	27	28	29	31		23	24	25 CE/CC	26	27	28	29
Septembre 2019							Mars 2020						
1	2	3 STCC	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10 Bourses Saint-Jérôme	11 Bourses Saint-Jérôme	12 Bourses Argenteuil	13	14
15	16	17 CE/CC	18	19	20	21	15	16	17 STCC	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24 CE/CC	25	26	27	28
29	30						29	30	31				
Octobre 2019							Avril 2020						
		1 STCC	2	3	4	5				1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12	5	6	7 STCC	8	9	10	11
13	14	15 CE/CC	16	17	18	19	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	19	20	21 CE/CC*	22	23	24	25
27	28	29 STCC	30	31			26	27	28 STCC	29	30		
Novembre 2019							Mai 2020						
					1	2						1	2
3	4	5	6	7 Fête des retraités	8	9	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 CE/CC	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19 CE/CC	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	24/31	25	26	27	28	29	30
Décembre 2019							Juin 2020						
1	2	3 STCC	4	5	6	7		1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	7	8	9 STCC	10	11	12	13
15	16	17 Rapport annuel CE/CC	18	19	20	21	14	15	16 CE/CC	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	26	27
29	30	31					28	29	30				
CC	Conseil des commissaires *(21 avril 2020) - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne		CE	Comité exécutif *(21 avril 2020) - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne		STCC	Séance de travail du conseil des commissaires		Comités du conseil des commissaires				
	Semaines (2) de fermeture pour les vacances estivales			Semaine de relâche (congé pour les élèves et les enseignants)			Journée pédagogique		Gouvernance et éthique				
									Ressources humaines				
									Vérification				
									Ressources éducatives				
									Congé pour tous les élèves et tout le personnel				

Adopté

CALENDRIER ADMINISTRATIF 2019-2020

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5916/SSGC)

M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 15.

Adopté

Président

Secrétaire